



Tour Social 2022

Je saisis mes vœux de logement sur mon Espace Crous « Trouver un Logement en résidence Crous » à compter du 3 mai. Je reçois une réponse à ma demande de logement par mail et SMS entre le 13 juin et le 5 juillet :



OUI

Un logement m'a été attribué, je veux le réserver pour le 01/09/2022



NON

Je n'ai pas encore de logement



Je consulte les disponibilités à compter du 12 juillet sur :

Trouverunlogement.lescrous.fr



Pour confirmer la réservation sous 48h et préparer mon entrée dans le logement :

1

Je paie l'avance sur redevance de 100 € en ligne via MesServices.etudiant.gouv.fr, rubrique Cité'U (**seul moyen de paiement autorisé**) pour confirmer ma réservation **sous 48h**.

Si je ne confirme pas dans les délais impartis, la proposition est annulée automatiquement et je perds le logement attribué.

Attention ! Sur Bordeaux Métropole, si vous avez obtenu une affectation lors du Tour Social, vous ne serez pas prioritaire pour une seconde affectation.

2

Je consulte ma boîte mail (renseignée sur MesServices.etudiant.gouv.fr) et rassemble les documents demandés dans l'accusé de réception de paiement pour **mon dossier locatif à envoyer à la résidence sous 7 jours ouvrables**.

Au-delà du délai imparti, la réservation sera annulée et le logement proposé à un autre étudiant.

3

Je suis les modalités transmises par la résidence pour la remise des clefs et l'état des lieux d'entrée dans mon logement **sous 7 jours ouvrables à compter de la date d'arrivée prévue par l'affectation sous peine d'annulation de la réservation**.

Lorsque mon inscription dans l'Enseignement Supérieur est enregistrée et au plus tard le 30/09/2022, je transmets mon certificat de scolarité 2022/2023 à la résidence pour finaliser mon dossier locatif.

